



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Accises

Question écrite n° 44632

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation du secteur des spiritueux. La majoration de la taxe sur les alcools de plus de 25%, annoncée dans le cadre du plan de financement de la sécurité sociale, vient frapper un secteur dont la hausse des droits, sur quatre années, serait ainsi portée à 36 %. Sans être opposé au principe d'une majoration, les acteurs de ce secteur font valoir qu'elle frappe uniquement les spiritueux, alors même que ceux-ci ne représentent que 18 % de la consommation globale française d'alcool pur. Un pour cent d'alcool pur contenu dans un spiritueux serait ainsi taxé soixante-six fois plus qu'un pour cent d'alcool pur contenu dans le vin et neuf fois plus qu'un pour cent d'alcool pur contenu dans la bière, étant précisé que ces deux dernières boissons représentent à elles seules 72 % de la consommation totale d'alcool pur en France. La mesure annoncée présente le risque de désorganiser le marché, tandis que la baisse de la consommation résultant de la hausse des prix des spiritueux réduirait le montant des recettes que l'État est en droit d'attendre d'une telle mesure. Le ralentissement de l'activité serait enfin susceptible de nuire à l'emploi dans un secteur travaillant pour 12 milliards de francs à l'exportation. Rappelant la proposition de l'industrie des spiritueux qu'une concertation permette de parvenir à une répartition plus équitable de la taxe sur l'ensemble des alcools, notamment en répartissant la charge fiscale au prorata du degré d'alcool contenu dans les différentes boissons, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement envisage de mettre en œuvre afin de répondre au mieux aux préoccupations qui lui ont été soumises à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Lenoir Jean-Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44632

Rubrique : Contributions indirectes

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 1996, page 5722